

COMMUNE DE BRÉVILLE
RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Séance n°9

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de BRÉVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mehdi KALAÏ, Maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRÉSENTS :

Mmes BEAUFILS Nathalie, BOULAY Micheline, GROLLIER Chantal, Mme PERAUD Charlotte.

MM. CAILLÉ Jean-Claude, KALAÏ Mehdi, MAITRE Pierre, RICHEBOURG Pascal, TISSEAU Michel, YACOUB Alexandre.

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme LAMOURRETTE Catherine.

Mme BOULAY Micheline a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- VENTE ATELIER ARTISAN
- CRÉANCES ÉTEINTES
- DÉCISIONS MODIFICATIVES
- REMBOURSEMENT DE FRAIS
- QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°2024-9-35

VENTE ATELIER ARTISAN

Délibération n°2024-9-36

CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 10 octobre 2024, le Service de Gestion Comptable de Cognac nous a informé des titres pour lesquels aucune action en recouvrement n'est possible. On parle alors de "créances éteintes" à la suite d'un jugement, celui-ci s'impose à la collectivité et doit être constaté par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation des créances éteintes d'un montant de 6 755,79 €.

Un mandat au compte 6542 pour ladite somme sera fait.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-9-37**DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la facture du fournisseur MATISERE concernant l'achat d'un échafaudage doit être payée en investissement au compte 2158 pour un montant de 2 698,80 € TTC.

Il est donc indispensable d'effectuer les virements suivants pour effectuer le paiement.

Investissement dépenses

2315/0039 : - 2 698,80 €

2158 : + 2 698,80 €

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-9-38**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent Monsieur PIGNARD Christian a dû avancer les frais pour son vaccin contre la leptospirose pour un montant de 200 €. Ce vaccin est pris en charge par la commune dans le cadre de ses fonctions et par conséquent celui-ci doit lui être remboursé.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est déplacé à Intermarché pour faire le plein de carburant dans le mini bus et que l'employée a fait une erreur et n'a pu l'annuler et de ce fait le paiement sur le compte client n'a pu s'enregistrer, obligeant Monsieur le Maire à avancer les frais pour un montant de 107,76 € par carte bancaire. Ainsi, cette somme doit lui être remboursée.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le colonel Cédric de Penfentenyo Kervéréguin, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Charente a sollicité la mairie de Bréville pour organiser une cérémonie en hommage au gendarme Marc Denis Sureau, mort pour la France. Denis Sureau est né a grandi à Bréville. Il a rejoint la résistance en Dordogne. Il a sauvé des personnes de confession juive dont des enfants. Il est mort en déportation en 1944.

La cérémonie aura lieu vendredi 29 novembre à 15h au monument aux morts de Bréville. L'hommage sera suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Bréville.

Ont signé au registre les membres présents pour la séance n°9

PRÉSENTS	SIGNATURES
Mme BOULAY Micheline	
Mme BEAUFILS Nathalie	
M. CAILLÉ Jean-Claude	
Mme GROLLIER Chantal	
M. KALAÏ Mehdi	
Mme LAMOURRETTE Catherine	
M. MAITRE Pierre	
Mme PERAUD Charlotte	
M. RICHEBOURG Pascal	
M. TISSEAU Michel	

M. YACOUB Alexandre	
---------------------	--